

Coûts directs et indirects de la formation professionnelle initiale pour adultes : inventaires des possibilités et des déficits de financement en Suisse

Présentation lors du colloque « Promotion de la qualification des adultes : financement, coordination et accessibilité » de la Plateforme nationale contre la pauvreté

28 mars 2023

Objectifs et contexte de l'étude

- L'étude présente les **possibilités de financement** du coût de la vie (coûts indirects de la formation) des candidates et candidats dans les différents cantons ainsi que les **mesures établies** qui pourraient éventuellement être transposées à d'autres cantons.
- L'étude est menée sur mandat de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), conférence spécialisée de la Conférence suisse des directeurs et directrices cantonaux de l'instruction publique (CDIP).
- → Voir également l'engagement de la CSFP en vue de la réduction des obstacles financiers à la certification professionnelle des adultes.

Conception de l'enquête pour les coûts indirects de la formation

Il existe différentes possibilités de financement en fonction des caractéristiques des personnes diplômées. Sept profils ont été définis.

Profil 1 : personne travaillant à temps partiel et élevant seule ses enfants (30 ans)

Profil 2 : personne changeant de profession (50 ans, inscrite à l'ORP)

Profil 3 : personne reprenant une activité (40 ans)

Profil 4 : personne polyvalente avec de l'expérience professionnelle

(45 ans, inscrite à l'aide sociale)

Profil 5 : femme active venue en Suisse dans le cadre d'un regroupement familial

(25 ans, en Suisse depuis 2 ans)

Profil 6 : homme admis en Suisse à titre provisoire avec un diplôme étranger

(30 ans, inscrit à l'aide sociale)

Profil 7 : femme active ayant le statut de réfugiée (34 ans, inscrite à l'aide sociale)

Pour chaque profil, les possibilités de financement accessibles et la situation financière qui en découlait ont été relevées auprès des cantons.

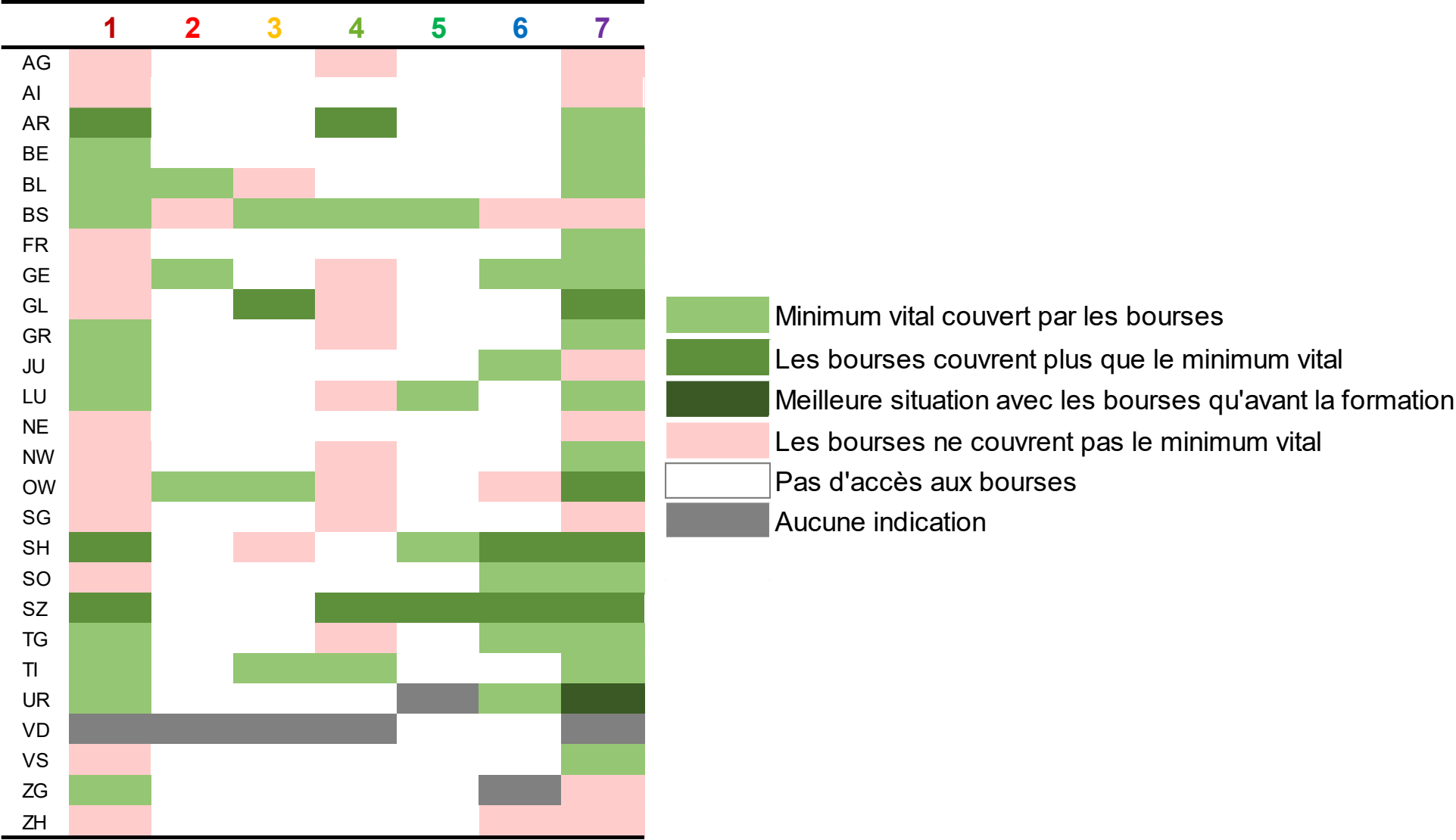
Conditions à remplir pour l'obtention d'une bourse dans chaque canton

	1	2	3	4	5	6	7
AG	oui	non	non	oui	non	non	oui
AI	oui	non	non	non	non	non	oui
AR	oui	non	non	oui	non	non	oui
BE	oui	non	non	non	non	non	oui
BL	oui	oui, sous cond.	oui, sous cond.	non	non	non	oui
BS	oui	oui, sous cond.	oui, sous cond.	oui, sous cond.	oui, sous cond.	oui, sous cond.	oui
FR	oui	non	non	non	non	non	oui
GE	oui	oui	non	oui	non	oui	oui
GL	oui	non	oui	oui, sous cond.	non	non	oui
GR	oui	non	non	oui	non	non	oui
JU	oui	non	non	non	non	oui	oui
LU	oui	non	non	oui	oui	non	oui
NE	oui	non	non	non	non	non	oui
NW	oui	non	non	oui	non	non	oui
OW	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui
SG	oui	non	non	oui	non	non	oui
SH	oui	non	oui, sous cond.	non	oui	oui	oui
SO	oui	non	non	non	non	oui	oui
SZ	oui	non	non	oui	oui	oui	oui
TG	oui	non	non	oui	non	oui, sous cond.	oui
TI	oui	non	oui	oui	non	non	oui
UR	oui	non	non	non	oui	oui	oui
VD	oui	oui	oui	oui	non	non	oui
VS	oui	non	non	non	non	non	oui
ZG	oui	non	non	non	non	oui	oui
ZH	oui	non	non	non	non	oui	oui

Raisons pour lesquelles les conditions d'obtention d'une bourse ne sont pas remplies

- Âge : concerne principalement les profils 2 et 4
- Autorisation et durée de séjour : concerne principalement les profils 5 et 6
- Voie de la certification professionnelle sans contrat d'apprentissage : concerne le profil 4
- Seconde formation : concerne les profils 2 et 3
- Situation financière du ménage : concerne le profil 3

Situation financière des profils après obtention de la bourse



Conclusion sur les possibilités de financement des coûts indirects de la formation

Il existe de nombreux exemples de mesures établies...

... mais aussi beaucoup d'obstacles et de lacunes.

Les obstacles peuvent être catégorisés comme suit :

A : pas d'accès aux prestations

B : les montants des prestations ne couvrent pas le minimum vital

C : les montants des prestations ne permettent pas une situation financière similaire à celle d'avant la formation

D : absence ou insuffisance d'information, d'accompagnement et de coaching

Mesures établies dans la pratique pour financer les coûts indirects d'une formation professionnelle initiale pour adultes (1)

Aides à la formation

13 mesures établies dans la pratique au sein des cantons

Exemples :

- pas de limite d'âge ou limites d'âge élevées pour l'obtention de bourses
- égalité de traitement des personnes avec et sans contrat d'apprentissage (art. 32 OFPr)
- montants maximaux flexibles ou relativement élevés pour des bourses couvrant le minimum vital

Mesures pratiques établies pour financer les coûts indirects d'une formation professionnelle initiale pour adultes (1)

Subsides de formation

- 1: Pas de limite d'âge ou limite d'âge élevée pour les bourses
- 2: Egalité de traitement entre personnes avec ou sans contrat d'apprentissage (art. 32 OFPr)
- 3: Pas ou peu de prise en compte des prestations des parents pour les personnes de 25 ans et plus
- 4: Possibilité de déroger aux limites d'âge pour les bourses dans des cas justifiés
- 5: Projets de bourses pour les personnes n'ayant pas droit à une bourse ordinaire
- 6: Montants maximaux des bourses plus élevés pour des groupes d'ayants droit spécifiques
- 7: Montants maximaux flexibles ou élevés pour les bourses qui permettent de couvrir les besoins vitaux
- 8: Egalité de traitement entre les diplômé-e-s du secondaire II et du tertiaire
- 9: Egalité de traitement entre les personnes avec et sans premier diplôme
- 10: Pas ou peu de prise en compte des prestations du/de la partenaire
- 11: Couverture des besoins vitaux par des prêts pour les personnes qui ne reçoivent pas de bourses d'études
- 12: Couverture des besoins vitaux par des prêts pour les personnes qui reçoivent des bourses d'études.
- 13: Prêts permettant de retrouver une situation financière similaire à celle d'avant la formation

Mesures établies dans la pratique pour financer les coûts indirects d'une formation professionnelle initiale pour adultes (2)

Assurance-chômage

14 : stratégie active pour la promotion d'allocations de formation

15 : allocations de formation cantonales

Aide sociale

16 : promotion ciblée de la formation dans le cadre de l'aide sociale

Projets/programmes avec information, sélection, soutien financier et coaching

17: projets/programmes pour les personnes en dehors de l'aide sociale et pour les bénéficiaires de l'aide sociale

18: projets/programmes pour les bénéficiaires de l'aide sociale

Indemnités pour perte de revenus en cas de voie de certification professionnelle selon l'article 32 OFPr au niveau cantonal

19: fonds cantonaux

Exemples de mesures de branches et d'employeurs

20 : fonds sectoriels pour les indemnités pour perte de revenus

21 : projets (pilotes) avec indemnités pour perte de revenus via règlement complémentaire de CCT

22 : promotion active de la formation professionnelle initiale via l'art. 32 OFPr dans les entreprises

Conclusion

La liste des **mesures établies** peut servir de **source d'information et d'inspiration** pour les personnes et institutions compétentes, s'agissant d'harmoniser ou d'optimiser les possibilités de financement d'une formation professionnelle initiale pour les adultes.

Merci de votre attention !

Contact pour toute demande de précisions : info@buerobass.ch

www.buerobass.ch

Newsletter du BASS